

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 mars 2018 à 18 heures.

Convoqué le lundi 26 mars, le conseil municipal de la commune de Lieuran-Cabrières s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le vendredi 30 mars à 18h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BLANQUER.

**Présents** : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Marie-Claude de MURCIA, Laurent GAUTREAU, Didier BRISY, Hélène MARCHAL, Chantal MONNIER, Louis MAURIN, Jean-Philippe OLLIER, Pascal GUY

**Absents excusés** : Hervé TABAR, Hélène MARCHAL (procuration donnée à Jean-Philippe OLLIER)

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude de MURCIA

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 8 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
2. Compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
3. Compte administratif 2017 du budget communal
4. Compte de gestion 2017 du budget communal
5. Intégration des résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au budget principal - affectation des résultats
6. Taux d'imposition 2018
7. Budget communal 2018
8. Travaux d'aménagement de voirie Allée des Platanes et Route du Mas de Roujou : conventions avec le Département pour l'entretien des dépendances et le groupement de commandes publiques
9. Création d'une agence technique départementale : Hérault Ingénierie
10. Modification de la tarification des interventions du pôle médecine préventive
11. Projet d'acquisition de la parcelle B1098
12. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
13. Questions diverses

### **1. Compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote : POUR : 9

Monsieur le Maire précise que le « pluvial » fait également partie des compétences transférées à la CCC le 1<sup>er</sup> janvier 2018 mais, faute de moyens financiers, cette compétence reste exercée par les communes.

La Gemapi (gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations) est devenue aussi une compétence obligatoire pour les EPCI.

Pour financer leurs actions, les intercommunalités ont désormais la possibilité de lever une taxe nouvelle, facultative. Pour l'instant, la plupart des communes sont contre toute nouvelle taxe.

## **2. Compte de gestion 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote : POUR : 10

## **3. Compte administratif 2017 du budget communal**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote : POUR : 9

## **4. Compte de gestion 2017 du budget communal**

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote : POUR : 10

## **5. Intégration des résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au budget principal - affectation des résultats**

La dette transférée à la CCC, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, est de 53 332,24 € soit 169,85 € par habitant. Le maire propose que l'on verse à la CCC une participation de 47 200 €, soit 150 € par habitant, pour réaliser les travaux engagés par la commune en 2017 et transférés à l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier. Sans le transfert de la compétence, la commune aurait dû payer cette somme. Il n'y a aucune obligation mais, déontologiquement et dans l'absolu, nous aurions soldé un dossier technique engagé par la mairie.

Aux questions diverses, il est répondu que nous sommes les seuls dans ce cas, les autres communes n'ayant pas transféré de dossiers de travaux aboutis.

La plupart des conseillers sont plus favorables à garder cette somme en réserve pour financer d'autres travaux (ex : mini stade, aménagement des terrains qui font suite au skate parc, etc...)

Le budget annexe de l'eau et de l'assainissement étant clôturé, il convient de transférer ses résultats au budget communal, soit :

|  |            |
|--|------------|
| Résultat de fonctionnement reporté :                         | -19 457,25 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :   | 152 874,69 |
| Solde de la section d'investissement du budget principal     | - 7 100,59 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :   |            |
| EXCEDENT (R001)  | 145 774,10 |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – R002) | 168 128,58 |

Vote : POUR : 10

*19h00 : départ de Pascal GUY*

## **6. Taux d'imposition 2018**

Le conseil municipal **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Vote : POUR : 9

*19h10 : départ de Louis MAURIN*

## **7. Budget communal 2018**

Le maire propose d'augmenter les subventions versées aux associations : 400 euros pour Les amis du Mas, Saint Baudile, les chasseurs, les Baladins d'ici et 700 euros pour le foyer rural.

|                 | <b>SECTION DE<br/>FONCTIONNEMENT</b> | <b>SECTION<br/>D'INVESTISSEMENT</b> |
|-----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>DEPENSES</b> | 347 619,58                           | 267 721                             |
| <b>RECETTES</b> | 347 619,58                           | 267 721                             |

L'augmentation des subventions et le budget communal 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Vote : POUR : 8

## **8. Travaux d'aménagement de voirie Allée des Platanes et Route du Mas de Roujou : conventions avec le Département pour l'entretien des dépendances et le groupement de commandes publiques**

Le Département a décidé de renforcer la chaussée de la RD 128<sup>E8</sup>, du PR 0 au PR 0+450, en traverse de Lieuran-Cabrières. Les travaux concernés situés sur le domaine public routier départemental seront réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale.

Parallèlement à cette intervention située en agglomération, la commune de Lieuran-Cabrières souhaite réaliser, en maîtrise d'ouvrage communale, une opération de sécurisation de traverse du village comprenant l'aménagement de cheminements piétons, l'organisation de stationnement et la sécurisation des carrefours.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes.

Vote : POUR : 8

Le Département, pour répondre à la demande de la Commune, a accepté les travaux d'aménagement d'une partie de la 128<sup>E8</sup> en traverse de l'agglomération de la commune de Lieuran-Cabrières.

Le Conseil Départemental propose la signature d'une convention pour déterminer les obligations mises à la charge de la Commune en matière d'entretien et de responsabilité des dépendances de la chaussée.

Vote : POUR : 8

### **9. Création d'une agence technique départementale : Hérault Ingénierie**

Le Département envisage de créer une agence technique départementale dénommée **Hérault Ingénierie** pour apporter aux collectivités toute assistance d'ordre technique, juridique ou financier et sollicite un accord de principe. Coût de l'adhésion : 30 cts d'euro par habitant.

Vote : POUR : 8

### **10. Modification de la tarification des interventions du pôle médecine préventive**

Deux agents sont concernés.

Les tarifs de la visite périodique diminuent de 65 € à 55 €. Mais une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine préventive est créée : 0,21% de la masse salariale.

Vote : POUR : 8

### **11. Projet d'acquisition de la parcelle B1098**

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section B n°1098, sise au lieu-dit Les Paros, d'une superficie 2963 m<sup>2</sup> dans la perspective de créer des équipements publics (parking,...).

Marie-Claude de Murcia, propriétaire de la parcelle, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vote : POUR : 7

### **12. Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations**

Sept renoncations au droit de préemption.

### **13. Questions diverses**

NEANT

La séance est levée à 20h00